

# COMMUNE DE SALLES-LA-SOURCE

---

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 36/2021

**OBJET** : Réglementation de la circulation dans le village de Cougousse

Le Maire de Salles-la-Source,

VU l'article 25 de la loi du 02 mars 1982 ;

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU l'article R 225 du Code de la route ;

Considérant la demande de travaux par l'entreprise SRTP.

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers ;

## A R R Ê T E

**ARTICLE 1** - La circulation des véhicules, sera alternée du 03 Avril de 7h30 au 30 Juin 2021 à 18h, Rue de Pauline de Flaugergues, Chemin du Mas et Route de Cassagnettes par panneau B15 et C18.

**ARTICLE 2** - Durant cette période, et sur cette voie, le stationnement des véhicules sera interdit dans le secteur en travaux.

**ARTICLE 3** - La signalisation réglementaire relative aux restrictions de circulation et aux déviations sera mise en place par l'entreprise SRTP, chargée des travaux, en accord avec la mairie.

**ARTICLE 4** - La secrétaire de mairie, Monsieur le Commandant de brigade de gendarmerie de Marcillac-Vallon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié.

Fait à Salles-la-Source, le 26 Mars 2021

Le Maire,  
  
Jean-Louis LIBERT

*La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa notification.*